



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-huit juin à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2018-111

OBJET : INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

MEMBRES EN EXERCICE : 49 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 28 - PROCURATIONS : 7 - VOTANTS : 35

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON, Mme Marie-Christine KADLER, Mme Laurence GREGOIRE
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : M. Philippe ROUX
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)
CASTELLET : M. Edmond GINTOLI
CERESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : Mme Laurence LE ROY, Mme Corinne PAÏOCCHI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT
LIOUX : M. Francis FARGE
MURS : M. Xavier ARENA représenté par M. Christian MALBEC
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
ST MARTIN DE CASTILLON : M. Pierre CARBONNEL
ST PANTALÉON : M. Luc MILLE représenté par Mme Paule DAPRES
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Philippe LEBAS, Mme Patricia BAILLARD
VIENS : Mme Mireille DUMESTE

Absents excusés :

APT : M. André LECOURT, M. Cédric MAROS, Mme Marcia ESPINOSA, M. Patrick ESPITALIER, Mme Isabelle TAILLIER, Mme Sandrine BEAUTRAIS, M. Christophe CARMINATI, M. Henri GIORGETTI
AURIBEAU : M. Frédéric NERVI
GARGAS : M. Maxime BEY, M. Bruno VIGNE-ULMIER
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ST SATURNIN LES APT : Mme Gisèle MAGNE

Procurations de :

APT : Mme Isabelle VICO donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Jean-Louis DE LONGEAUX donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON
BONNIEUX : Mme Martine RAVOIRE donne pouvoir à M. Pascal RAGOT
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI donne pouvoir à M. Pierre TARTANSON
ROUSSILLON : M. André BONHOMME donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY
SIVERGUES : Mme Gisèle MARTIN donne pouvoir à M. Gilles RIPERT (Président)
VILLARS : M. Guy SALLIER donne pouvoir à M. Christian BELLOT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20180628-2018-111-DE
Date de télétransmission : 04/07/2018
Date de réception préfecture : 04/07/2018

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L 5211-2 et L 5211-9,

Vu, les articles L 273-3 à L 273-12 du Code électoral,

Vu, l'arrêté interpréfectoral du 23 juillet 2015 relatif à la composition du conseil communautaire de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon,

Vu, la délibération 2014-145 du 17 avril 2014 relative à l'installation du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Apt - Pont Julien,

Vu, la délibération 2014-184 en date du 24 avril 2014 relative à l'installation d'un nouveau conseiller communautaire de la commune de Ménerbes,

Vu, la délibération 2015-145 en date du 6 novembre 2015 actualisant la liste des membres du conseil communautaire suite aux élections municipales partielles intervenues sur le territoire,

Vu, la délibération 2017-82 en date du 18 mai 2017 relative à l'installation d'un nouveau conseiller communautaire de la commune de Saint-Saturnin-les-Apt,

Vu, la délibération 2017-145 en date du 16 novembre 2017 relative à l'installation de nouveaux conseillers communautaires de la commune d'Apt,

Vu, la démission de sa fonction de conseiller municipal de la ville d'Apt et conseiller communautaire de M. Laurent DUCAU,

Considérant que lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu,

Vu, la démission de Mme Monique JEAN de sa fonction de conseillère communautaire de la commune de Castellet,

Vu, la délibération n°2018/16 de la commune de Buoux en date du 19 juin 2018 portant sur la démission de M. Emmanuel OLLIVIER de son poste de 1^{er} Adjoint à la commune de Buoux,

Considérant que lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant, pour les communes de moins de 1000 habitants, le remplacement se fait par le conseiller suivant dans l'ordre du tableau du conseil municipal,

Le Président propose à l'assemblée d'installer M. Jean-Claude ALLAMANDI, M. Jean-Pierre CHAUVET et M. Bernard ROUSSEL dans leur fonction de conseiller communautaire.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Déclare, installer dans sa fonction de conseiller communautaire de la commune d'Apt : M. Jean-Claude ALLAMANDI,

Déclare, installer dans sa fonction de conseiller communautaire suppléant de la commune de Castellet : M. Jean-Pierre CHAUVET,

Déclare, installer dans sa fonction de conseiller communautaire suppléant de la commune de Buoux : M. Bernard ROUSSEL,

Rappelle la liste des membres du conseil communautaire en exercice :

COMMUNES	Titulaires	Suppléant
APT	Dominique SANTONI	
	Jean AILLAUD	
	Isabelle VICO	
	André LECOURT	
	Véronique ARNAUD-DELOY	
	Cédric MAROS	
	Marcia ESPINOSA	
	Patrick ESPITALIER	
	Isabelle TAILLIER	
	Frédéric SACCO	
	Sandrine BEAUTRAIS	
	Jean-Louis DE LONGEAUX	
	Gaëlle LETTERON	
	Laurence GREGOIRE	
	Jean-Claude ALLAMANDI	
Christophe CARMINATI		
Marie-Christine KADLER		
Henri GIORGETTI		
AURIBEAU	Frédéric NERVI	Roland CICERO
BONNIEUX	Pascal RAGOT Martine RAVOIRE	
BUOUX	Philippe ROUX	Bernard ROUSSEL
CASENEUVE	Gilles RIPERT	Jean-Pierre SOALHAT
CASTELLET	Edmond GINTOLI	Jean-Pierre CHAUVET
CERESTE	Gérard BAUMEL	Isabelle BASSO-AMYOT
GARGAS	Maxime BEY	
	Laurence LE ROY	
	Bruno VIGNE-ULMIER	
	Corinne PAÏOCCHI	
GIGNAC	Sylvie PASQUINI	Beatrix BOREL
GOULT	Didier PERELLO	Pierrette DROUARD
JOUCAS	Lucien AUBERT	Sophie RICHARD
LACOSTE	Mathias HAUPTMANN	Aline SALVAUDON
LAGARDE D'APT	Elisabeth MURAT	Maryse BONNET
LIoux	Francis FARGE	Patrice FOURNIER
MENERBES	Patrick MERLE	Fabienne GATIMEL
MURS	Xavier ARENA	Christian MALBEC
ROUSSILLON	Gisèle BONNELLY	
	André BONHOMME	
RUSTREL	Pierre TARTANSON	Philippe ESCOFFIER
SAIGNON	Jean-Pierre HAUCOURT	Isabelle BREST
ST MARTIN DE CASTILLON	Pierre CARBONNEL	Pascal DELAN
SAINT-PANTALEON	Luc MILLE	Paule DAPRES
ST SATURNIN LES APT	Christian BELLOT	
	Patricia BAILLARD	
	Philippe LEBAS	
	Gisèle MAGNE	
SIVERGUES	Gisèle MARTIN	José DEVAUX
VIENS	Mireille DUMESTE	Fabien UHRING
VILLARS	Guy SALLIER	Gérard DUBOIS

Accusé de réception en préfecture
 N° 20180628-2018-111-DE
 Date de télétransmission : 04/07/2018
 Date de réception préfecture : 04/07/2018

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.